

LE CIMETIÈRE À LA FLEUR DE L'ÂGE

Réaménagement de l'allée centrale, engazonnement, plantations d'arbres et d'arbustes, au cimetière l'embellissement est en cours et s'intègre à une démarche globale de la Ville visant à préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie. Suivez le guide.

Installé sur son emplacement depuis la fin du 19^{ème} siècle, le cimetière du Taillan a entamé depuis quelques années une transition vers un **cadre paysager plus fleuri mais aussi plus écologique**. L'heure n'est plus aux cimetières très minéraux. L'arrêt des pesticides dès 2017 et l'intervention d'une classe de BTS du lycée horticole du Haillan l'année suivante ont permis de poser les premiers jalons d'un nouveau mode de gestion. Les élèves ont installé terrasses et bancs, et planté des graminées et un arbre à lumière, symbole fort de recueillement. En ce début 2022, l'allée centrale a été repensée avec du béton balayé teinté permettant de faciliter les déplacements pour les personnes en situation de handicap.



De part et d'autre du cheminement central, de larges espaces ont été végétalisés, composés de graminées et de vivaces, un choix de plantations adaptées au site avec des espèces acceptant les sols secs et assez pauvres. Quinze arbres (chênes pédonculés, tilleuls et érables rouges) et cent-vingt arbustes (arbousiers, noisetiers, lauriers tin, ...) ont été plantés pour apporter de l'ombre et de la hauteur au cimetière, cassant la linéarité du site tout en rappelant les bois et forêts visibles à l'horizon. L'idée est de transformer les allées secondaires en pelouse et en prairies fleuries. Le processus prend du temps. Il faut **se plier au rythme de la nature**, voir

ce qui est le mieux adapté aux caractéristiques et fonctions du terrain.

La Ville a par ailleurs fait l'acquisition en 2021 d'une parcelle de 3560m² attenante au cimetière (située au niveau du 19 rue des sables) afin de pouvoir mener des **travaux d'agrandissement** dans les prochaines années. Ce nouveau cadre végétalisé offrira aux familles un lieu de recueillement et de mémoire plus agréable et apaisant.

Le cimetière est ouvert tous les jours de 8h30 à 18h.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'entretien de chaque concession est à la charge des familles, comme le stipulent le règlement national des cimetières et celui de la municipalité. À chacun de procéder de façon manuelle à l'arrachage de la végétation si celle-ci prolifère sur les concessions et les inter-tombes.

C'EST EN COURS...

Chemin de Sabaton

Après les travaux d'enfouissements et d'assainissement, place aux aménagements de voirie pour environ 2 mois pendant l'été. Des trottoirs seront créés de part et d'autre de la chaussée ainsi que 8 places de stationnement longitudinales. Un passage piéton surélevé au Nord permettra de contraindre la vitesse et d'assurer la sécurité piétonne.

Chemin de Gelès

Attention ! Création d'une nouvelle voie **à sens unique** entre le Chemin du Four à Chaux et la rue de l'Écureuil, agrémentée d'une voie verte piéton-vélo de 3m de large côté ouest et d'un trottoir aux normes PMR côté est. Pour les besoins du chantier de l'école Anita Conti, les travaux reprendront à l'automne ! Des contrôles de Police seront effectués régulièrement pour assurer le respect du sens de circulation.

BUDGET 2022

L'élaboration du budget est un moment fort de la vie municipale. Il permet d'anticiper les recettes et les dépenses de la commune sur une année afin de gérer au mieux les finances publiques. Le budget est ainsi le reflet de la politique et des ambitions portées par la Ville.

Le Plan de Gestion des finances publiques mis en place dès 2014 pour redresser la situation a permis à la Ville de **sortir du réseau d'alerte de la Préfecture**, de se désendetter et de retrouver sa capacité à investir. Cette **capacité d'investissement** est désormais possible grâce à un bon niveau d'épargne et à la possibilité retrouvée de recourir à l'emprunt.

Adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 7 avril dernier, le budget s'articule autour de trois grandes orientations : **maitriser les dépenses de fonctionnement, développer un plan d'investissements ambitieux, ne pas augmenter les impôts.**

CHIFFRES CLÉS

10,38 M€

de dépenses de fonctionnement dont 51,9% de charges de personnel

0%

Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux

7,8 M€

de dépenses d'équipement

1 M€

d'emprunt cette année

COMMENT CA MARCHE?

Le budget est structuré en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La partie fonctionnement retrace toutes les **opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité** (salaires des agents, charges d'entretien des bâtiments et de gestion courante, fournitures...). Pour faire le parallèle avec le budget d'un ménage, les recettes correspondraient au salaire et les dépenses de fonctionnement comprendraient par exemple les courses, les factures d'électricité ou de gaz, l'abonnement Internet, l'assurance logement, la mutuelle...

La section d'investissement concerne plutôt les **projets à moyen ou long terme de la commune**, et notamment les dépenses d'équipements nouveaux ou en cours (constructions de bâtiments, travaux, acquisition de terrains, remboursement de la dette...). Pour reprendre le parallèle avec le budget d'un ménage, il peut s'agir de l'achat d'une voiture par exemple ou d'une maison. Si vous faites un emprunt pour ces achats, cela correspondrait à une recette d'investissement.

UN BUDGET POUR FONCTIONNER EFFICACEMENT

Le budget 2022 prévoit des dépenses de fonctionnement à hauteur de 10,4 millions d'euros, soit une hausse de 4,4% par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation s'explique par :

- 1** L'accroissement de la masse salariale à travers les évolutions réglementaires et le recrutement de nouveaux agents (renforcement des effectifs scolaires, ludothécaire, coordinateur technique).
- 2** L'augmentation du coût de l'énergie notamment gaz et électricité, ainsi que des matières premières.
- 3** Des nouvelles actions comme la mise en place de l'éveil musical dans les écoles, d'ateliers autour de la parentalité, la création des Rendez-vous aux Jardins...

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Attribution de compensation : 25,60 %

Suite au transfert de compétences des communes à la Métropole et à la mutualisation d'une partie de ses services (finances, RH, juridique, numérique, bâtiments, services techniques, espaces verts), la Ville verse une compensation à Bordeaux Métropole. Celle-ci évolue annuellement afin d'intégrer les transferts éventuels de nouvelles compétences et les révisions des niveaux de service.



Services généraux : 15,33 %

Ils recouvrent l'ensemble des services fonctionnels de la mairie : direction générale des services, services à la population (état civil, cimetière), administration générale, communication...



Sécurité, tranquillité publique : 2,17 %

Il s'agit de la police municipale, de la médiation et de la coordination des politiques de prévention de la délinquance.

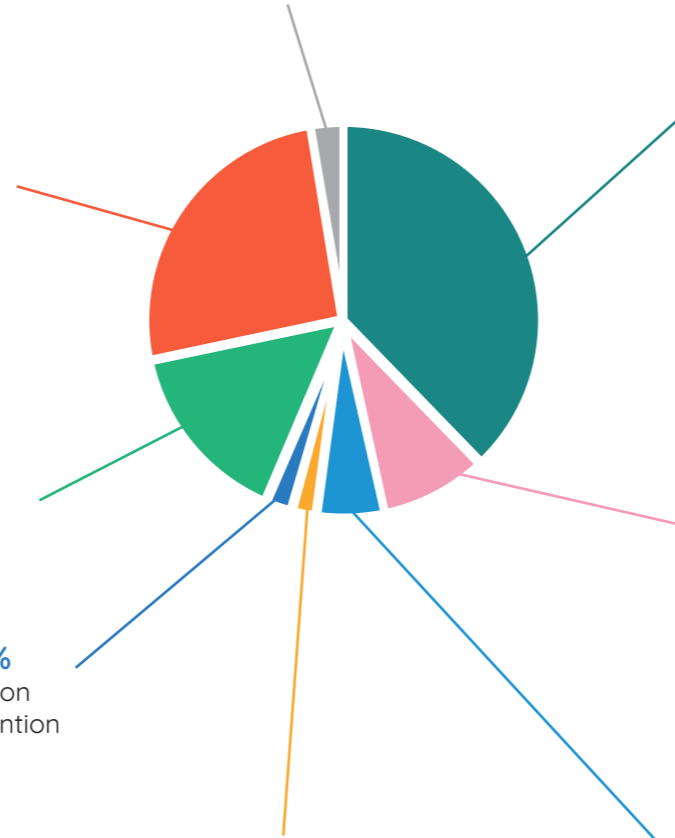


Solidarités : 2,03 %

Cela concerne toutes les actions du Centre communal d'action sociale, structure de proximité qui assure l'accompagnement social des personnes en difficulté en matière d'aide et d'accueil, de logement et d'insertion sociale.



Intérêts de la dette : 2,66 %



Éducation et jeunesse : 37,85 %

1^{er} poste budgétaire de la Ville, il inclue la gestion du multi-accueil, des places en crèches, le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, l'animation périscolaire, la restauration et le ramassage scolaire, les accueils de loisirs et les animations de vacances.



Sport, Culture et Vie Locale : 8,76 %

Il s'agit de la gestion des installations sportives et culturelles appartenant à la Ville (site du Stade, Médiathèque, école de musique...), des subventions aux associations et de la programmation culturelle.

Aménagement du Territoire : 5,60 %

Cette enveloppe comprend des dépenses liées à l'aménagement du territoire (voirie, éclairage public...), aux mobilités et à la transition écologique.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité directe locale représente près de 83% des revenus de la collectivité. Cela recouvre le produit des taxes foncières (6 049 219 €) abondé par un versement de l'État pour équilibrer les pertes liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (3 029 375 €) ainsi que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (78 049 €), et les droits de mutation.

La part des subventions et dotations reste stable à près de 8%, avec une baisse de la Dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat mais une augmentation sensible de la participation de la CAF aux actions du service éducation jeunesse.

Les recettes propres comprenant la vente de terrains et les revenus des services et des domaines (accueil périscolaire, restauration scolaire, séjours, école de musique...) représentent quant à elles 9% des recettes communales de fonctionnement.



« Comme pour l'année 2021, ce budget 2022 a été élaboré dans un contexte de complexité et d'incertitude induit par la situation économique, sanitaire et internationale avec la guerre en Ukraine. L'inflation et la hausse des énergies et des matières premières pèsent sur nos dépenses de fonctionnement. Pour autant, notre engagement pour l'exercice 2022 est de maintenir les taux de fiscalité communaux inchangés. C'est un effort important mais ce choix est aussi guidé par le souhait de ne pas alourdir cette taxe alors que les bases de fiscalité vont augmenter au niveau national. Aussi, il est nécessaire pour investir dans les équipements publics de faire appel à notre épargne annuelle et surtout de recourir à l'emprunt, de manière mesurée afin de ne pas dégrader la situation des finances. »

- Agnès Versepuy,
Maire du Taillan-Médoc

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR PRÉPARER L'AVENIR

Les dépenses d'investissement s'établissent à 7 800 000€ en 2022.

Il existe plusieurs possibilités de financement, en fonction des besoins et des investissements concernés : emprunts, épargne brute, subventions, excédents antérieurs. La municipalité optimise ces différentes recettes pour limiter ses emprunts.

Indicateur révélateur du projet politique d'une collectivité, le budget d'investissement confirme les grands axes stratégiques de ce mandat :

- 1 **La jeunesse au cœur des priorités** : favoriser l'accueil des écoliers dans les meilleures conditions possibles avec la construction d'un 4^{ème} groupe scolaire éco-performant, la restructuration des écoles existantes (modernisation des locaux, végétalisation des cours d'école), anticiper l'avenir avec l'acquisition de foncier pour l'implantation d'un collège, créer de nouveaux équipements dédiés aux jeunes et installer de nouvelles aires de jeux.
- 2 **Amélioration du cadre de vie** : aménager les espaces publics et la voirie, améliorer les équipements sportifs et de loisirs, favoriser la transition écologique, réparer et sécuriser le lavoir, entretenir les bâtiments...
- 3 **Améliorer la qualité du service public** : réaménager l'Hôtel de Ville pour y accueillir tous les services, créer un nouveau poste de Police Municipale, mettre en accessibilité les bâtiments publics, anticiper l'agrandissement du cimetière, faciliter l'accès à un logement social...

JEUNESSE - ÉDUCATION



Des murs en pisé pour le 4^{ème} groupe scolaire

- ♦ **4 M€** pour la construction du Groupe Scolaire écologiquement innovant « Anita Conti » soit plus de 50% du budget d'investissement en 2022
- ♦ Fin des travaux de restructuration de l'école La Boétie **330 000 €**
- ♦ Travaux et acquisitions diverses dans les écoles **100 000 €**
- ♦ Aménagements des lieux d'accueil petite enfance, périscolaires et accueil de loisirs **75 000 €**
- ♦ Reprise des aires de jeux du bassin de Grimoine et de La Cabane **45 000€**
- ♦ Végétalisation de la cour d'école Jean Pometan **5 400€**
- ♦ Acquisitions foncières (collège et autres sites hors nature) **450 000€**



CADRE DE VIE

- ♦ Aménagement parkings en Centre-ville (résidence Le Patio) et au Stade (parcelle triangulaire allée de Curé) **230 000€**
- ♦ Transition écologique (Acquisition parcelles naturelles, plantations, aide vélo électrique...) **100 000€**
- ♦ Éclairage public, géoréférencement et enfouissement réseaux **450 000€**
- ♦ Amélioration des équipements sport et asso **50 000€**
- ♦ Achat mobilier et jeux pour la future ludothèque **35 000€**
- ♦ Mise en place d'une borne foraine place Buffon **25 000€**



Plantations rue Françoise Sagan



AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC



Futur poste de Police, actuellement Café Tiers

- ♦ Aménagement de la Mairie et centralisation des services municipaux **500 000€**
- ♦ Travaux d'entretien des bâtiments et nouveau poste de Police **340 000€**
- ♦ Subvention aux opérateurs de logements sociaux **160 000€**
- ♦ Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics **70 000€**
- ♦ Aménagement espaces publics (réparation lavoir, mobilier urbain...) **40 000€**
- ♦ Démolition d'une maison pour permettre l'agrandissement du cimetière **50 000€**



Le budget préparé pour l'année 2022 répond à plusieurs enjeux : respecter tous nos engagements de mandat, renforcer les services publics de proximité, améliorer le cadre de vie des Taillanais et ne pas augmenter les impôts locaux. Pour ce faire, la Ville affiche une bonne santé financière avec un taux d'épargne brute à 18,25% et une capacité de désendettement passée de 38 ans en 2014 à 6,4 ans aujourd'hui. Cette situation nous permet ainsi de planifier les investissements sur l'ensemble du mandat, sans inquiétude quant à notre capacité de financement. Avec le volume d'investissements prévu jusqu'en 2026, soit 17,5 millions d'euros, notre épargne continuera à diminuer chaque année pour se stabiliser à hauteur de 11% (le seuil d'alerte étant à 10%).

- Caroline Telliez, Conseillère déléguée finances